



# COMMUNE DE BOUCHEPORN

## PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2014

---

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 6 février 2014, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**Présents** : FICKINGER Micheline - SCHANG Vincent - ZABRESCAK Sylvia - WEHRUNG Julien - WEISSE Fabrice BOTTIN Sandrine - LEONARD Richard - BIRK Valérie- SCHNEIDER Anne-CRUMBACH Sylvie- CEKANOWSKI Marc

**Absents excusés** : KAISER Christoph -DELAMBRE Elisabeth- LOSSON Thierry / **non excusé** : WEISS Jérémy

**Procurations** : de DELAMBRE Elisabeth à BIRK Valérie

### ORDRE DU JOUR

1 - Rythmes scolaires

2 - Charges locatives 2013

3 - Financement du voyage à Noirmoutier

#### 1 . RYTHMES SCOLAIRES

VU l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de la circonscription de SAINT-AVOLD OUEST ;  
VU la conformité de notre projet avec l'organisation du temps scolaire prévue au paragraphe 2.3.1 de l'article 2.3 du titre 2 du règlement type départemental des écoles modifié pris en application du décret du 24 janvier 2013 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal que notre projet a été validé par le Directeur Académique de l'Education Nationale de Moselle et le nouveau temps scolaire a donc été arrêté pour 3 ans.

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 8h30 - 11h45 / 13h30 - 15h30

Mercredi : 8H30 - 11H30

#### 2. CHARGES LOCATIVES 2013

Après s'être fait présenter le décompte des charges 2013, le Conseil Municipal décide de :

##### A/RESIDENCE ST-REMI

- rembourser les trop-perçus aux locataires des logements :
  - N° 1 : 42,36 € (arrondi à 43,00 €)
  - N° 2 : 40,42 € (arrondi à 40,00 €)
  - N° 6 : 49,95 € (arrondi à 50,00 €)
- réclamer le complément de charges aux locataires des logements :
  - N° 5 : 57,46 € (arrondi à 57,00 €)
  - N° 7 : 206,40 € (arrondi à 206,00 €)

##### B/ BATIMENT MAIRIE

- rembourser le trop-perçu aux locataire du logement :
  - N° 8 : 50,55 € (arrondi à 51,00 €)
  - N° 9 (ancien locataire) : 38,28 € (arrondi à 38,00 €)
  - N° 9 (nouveau locataire): 126,33 € (arrondi à 126,00 €)

# PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2014

---

### **3. FINANCEMENT VOYAGE NOIRMOUTIER**

Lors de sa délibération du 5 novembre 2013, il a été décidé d'octroyer la somme maximum de 5.000 € pour le coût du transport de la classe de mer à Noirmoutier ainsi que la sortie prévue par l'école maternelle.

Avec la maternelle, Mme BOOM souhaite se rendre au Luxembourg au Parc Merveilleux de Bettembourg. Des devis ont été demandés pour la partie trajet de cette sortie.

Pour Noirmoutier :

⇒le coût du transfert A/R de l'école de Bouheporn vers la Gare TGV Lorraine est de 580 € TTC

⇒le coût du transfert A/R de la Gare de Nantes vers le Centre de Noirmoutier ainsi que mise à disposition d'un bus toute une journée sur place s'élève à 950 € TTC.

⇒le coût du voyage en TGV est inconnu à ce jour.

Le Conseil Municipal réaffirme la prise en charge du transport à hauteur de 5.000 € pour ces deux sorties et demande l'inscription de cette somme au budget primitif 2014.

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,  
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h15.*